



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 3 juin 2024

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution du marché n°24001DRT - dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à l'aménagement de la ZAE d'Erbaïolu incluant une étude de danger relative à deux systèmes d'endiguement sur le ruisseau de Corbaia

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Louis POZZO di BORGO, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Leslie PELLEGRINI.

POUVOIRS : -

ABSENTS : Gérard ROMITI, Jean-Charles LEONARDI, Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Jean-Louis MILANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Bureau du 3 juin 2024

OBJET : Attribution du marché n°24001DRT - dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à l'aménagement de la ZAE d'Erbaiolu incluant une étude de danger relative à deux systèmes d'endiguement sur le ruisseau de Corbaia

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau en matière de commande publique : Fournitures et services : préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant égal ou supérieur au seuil défini à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique (40 000€HT à ce jour) et inférieur au seuil de procédure défini dans l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique (214 000€HT à ce jour) ;

Vu la consultation N°2400DRT, lancée le 17 janvier 2024 sous forme de procédure adaptée ouverte ;

Vu le rapport présenté ce jour en Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

La procédure lancée pour l'attribution du marché n°24001DRT : Marché de service pour dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à l'aménagement de la ZAE d'Erbajolo incluant une étude de danger relative à deux systèmes d'endiguement sur le ruisseau de Corbaia ;

ATTRIBUE

Le marché n°24001DRT à la SAS SAFEGE – 13100 AIX-EN-PROVENCE (SIRET n°342 781 556 00036) pour un montant de quatre-vingt-sept mille quatre cent huit euros et cinquante centimes hors taxes (87 408,50 €HT) et pour une durée de 9 mois ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché n°24001DRT ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont inscrits au Budget GEMAPI, chapitre 20 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr